

DOCUMENTS NÉCESSAIRES AU BON DÉROULÉ DE LA LOCATION DE VOTRE BIEN

**CONCERNANT VOTRE BIEN**

- copie des 4 premières pages du titre de propriété ou attestation de propriété
- copie de la taxe foncière
- ensemble des diagnostics obligatoires
- attestation d'assurance propriétaire non occupant

**CONCERNANT LA COPROPRIÉTÉ**

- copie dernier relevé de charges annuel
- copie du dernier procès verbal d'assemblée générale

**POUR LA GESTION LOCATIVE**

- RIB pour le versement du loyer
- copie du règlement de copropriété
- si le bien est occupé : dossier locataire (bail, attestation d'assurance ...)